



SAINT EUSTACHE LA FORET

JANVIER 2025

BULLETIN MUNICIPAL



18 JUILLET 2024
JE NE POUVAIS PAS J'AVAIS GUINGUETTE !



21 Novembre 2024
L'hiver s'invite avant l'heure !

Meilleurs Voeux
2025

Gan Assurances - Le Havre Maritime



Anthony BOUILLARD
Quentin BOIDIN

Agents Généraux associés
N°ORIAS : 21 005 178 - 24 003 343

7 rue Jules Siegfried, 76600 LE HAVRE

☎ 02 35 22 77 77 le-havre-maritime@gan.fr ✉

ASA

Plomberie

06.68.15.73.18
gibeaux.aurelien@hotmail.fr

Plomberie
Dépannage plomberie
Agencement salle de bain

idéART

CABINET D'ARCHITECTURE
GARD-BAHOLET Paul (Architecte HMONP)
02.35.38.02.90 (Bureau)
gard-baholet@sarlideart.fr

Avenue de Port Jérôme
Parc d'Activités du Mesnil – BP 80005
76170 LILLEBONNE

S.N.M.E.

Electricité Industrielle & Tertiaire

105 Rue Gustave Eiffel
76330 Port-Jérôme-sur-seine
☎ 02 32 75 61 2
✉ standard@snme.eu

WWW.SNME.FR

Etude
Réalisation
Maintenance



OFFERT
PAR VOTRE
MAIRIE

RECEVEZ EN DIRECT
LES INFOS ET ALERTES
DE VOTRE MAIRIE

Votre mairie vous offre l'application
PanneauPocket pour toujours mieux
vous informer et vous alerter.

Téléchargez gratuitement l'application sur
votre téléphone ou tablette en recherchant
PanneauPocket sur les stores



Recherchez votre commune sur
l'application et cliquez sur le cœur
à côté de son nom pour l'ajouter en favori.
Vous ne manquerez plus aucune actu !



Pas de smartphone
ni de tablette ?

Consultez les informations
et alertes depuis votre
ordinateur sur
app.panneaupocket.com

HORAIRES
du lundi au samedi
de 8 h 30 à 12 h 15
et de 13 h 45 à 19 h

BRICOMARCHÉ

BOLBEC
MAISON - JARDIN

VOTRE RÉUSSITE C'EST AUSSI LA NÔTRE

D 6015 (ex-RN 15) - Tél. 02 35 38 29 70

DEHONDT

MOTOCULTURE - INDUSTRIE

VENTE - SERVICE - LOCATION



Saint Antoine la Forêt - 76170 LILLEBONNE
Tél. 02 35 39 80 10 - Fax 02 35 39 02 41
dehondt-motoculture@wanadoo.fr - www.dehondt.fr

MAIRIE DE SAINT-EUSTACHE- LA-FORET

84 GRANDE RUE

76210 SAINT EUSTACHE LA
FORET

TEL : 02 35 31 02 34

MAIL :

mairie@steustachelaforet.fr

SITE : <http://www.saint-eustache-la-foret.fr>

HEURE D'OUVERTURE :

Mardi et Vendredi de 14h à 19h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 9h à 11h30

PERMANENCES :

M. le Maire,

Hubert LECARPENTIER :

Vendredi de 17 h à 19 h ou sur
RDV

Les adjoints,

-M. Benoit ROUGEOLLE

-Mme. Maryline SANSON

Mardi de 17h à 19h

Il est préférable de prendre RDV

TELEPHONE D'URGENCE :

06 45 67 66 63

Il y a deux ans déjà, je parlais ,
des travaux de rénovations
énergétiques de l'ensemble
mairie/école.

Ou en sommes nous aujourd'hui ?
Les subventions promises ne sont
pas encore à la hauteur de nos
espérances. Lors de la promulga-
tion du « décret tertiaire », l'Etat
promettait 80 % de subvention en
disant que c'était une obligation de réaliser les travaux
d'économie d'énergie pour les bâtiments publics de
plus de 1000 m². Nous sommes toujours dans l'attente
des subventions, notamment de la DETR (Dotation
d'Equipement des Territoires Ruraux) qui dépend des
services de l'Etat.



En 2024, après mon intervention auprès de M. le Sous
préfet, et des Sénateurs auprès du Préfet, toujours
pas de réponse concrète. J'ai donc demandé un der-
nier rendez-vous avec M. le Sous Préfet, le 29 oc-
tobre, ce dernier nous avait promis de soutenir notre
demande lors de la commission d'attribution en 2025.
Quelques jours après, ce dernier était muté en Lozère
et potentiellement tout est à recommencer.

Il y a parfois des moments de découragement devant
cet immobilisme des services de l'Etat, mais je suis
tenace et nous irons jusqu'au bout de la démarche.

Pour l'ex-propriété « Beauchamp » dans le centre –
bourg, préemptée par la commune avec l'aide de
l'Etablissement Public Foncier de Normandie, (EPFN)
plusieurs projets d'aménagements sont en cours de
réflexions. Lors de la dernière réunion du Conseil Mu-
nicipal, il à été décidé de détacher une parcelle et de
mettre la maison en vente.

En cette période difficile, que notre pays traverse, il
nous faut garder espoir en l'avenir.

Je veux ici saluer et remercier les agents communaux,
le service technique, le service des écoles et du péris-
colaire et les services administratifs, le personnel en-
seignant et les associations, pour leur engagement.

Avec les membres du conseil municipal, je vous sou-
haite à tous une bonne et heureuse année.

Hubert LECARPENTIER

SOMMAIRE

INFO MAIRIE—EDITO	P 3
SOMMAIRE—AGENDA	P 4
VIE COMMUNALE	
Voyage des Anciens - Guinguettes	P 5
Repas des Anciens— Accrobranche	P 6
Taille des haies—MAZUREL – Horaires des tontes	P 7
Vandalisme—cimetière	
Recensement citoyen	P 8
Circulation et stationnement	
Piétons—Eclairage public	
Gym douce	P 9
CAUX SEINE AGGLO	
Restauration des mares	P 10
PLUi—Rudologie - Habitat	P 11
VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	
L'école	P 12
Cross Intervillage	P 15
Centre de loisirs	P 16
INFO DIVERSES	
Télépéage autoroute	P 17
Les EDPM	P 18
VIE ASSOCIATIVE	
Club des Bons vivants Paroisse	P 19
APESELF	P 20
ACPG-CATM	P 21
TELETHON	
Distillation	P 22

**Nous remercions nos
annonceurs publici-
taires pour leur partici-
pation au financement
de ce bulletin municipal**

AGENDA

JANVIER

- Vendredi 10 : Vœux du maire
Samedi 18 : ACPG - CATM
Assemblée générale à
14h salle Abbé Rouet
Jeudi 16 Club des Bons vivants
Jeudi 23 Galette des rois à 14h,
salle polyvalente ACPG-
CATM
Samedi 25 APESELF couscous

FEVRIER

- Samedi 1 Cross intervillages à Gru
chet-Le-Valasse
Jeudi 13 : Club des Bons vivants

MARS

- Samedi 01 Cross intervillages à Fau
ville-en-Caux
Jeudi 13 Club des Bons vivants
Samedi 15: Loto
Samedi 29 Cross intervillages à Saint-
Eustache-La-Forêt—Finale

AVRIL

- Jeudi 17 Club des Bons vivants

MAI

- Jeudi 08 Commémoration au monu
ment aux morts + Repas
ACPG-CATM
Jeudi 22 Club des Bons vivants
Samedi 17 APESELF Salon du Bien-
Etre

JUIN

- Jeudi 26 Club des Bons vivants

OCTOBRE

- Dimanche 19 Repas des Anciens

NOVEMBRE

- Mardi 11 Commémoration au monu
ment aux morts + Repas
ACPG

DECEMBRE

- 5—6—7 TELETHON
Vendredi 5 Commémoration au monu
ment aux morts + Repas
ACPG—CATM

VOYAGE DES ANCIENS

Cette année, la commune a organisé une sortie au Haras du Pin dans l'Orne, baptisé « le Versailles du cheval », dans un écrin de verdure de 1000 hectares.



A l'arrivée, visite guidée de ce véritable temple du cheval, qui est l'un des haras les plus célèbres, avec ses écuries, sa sellerie, dans un bâtiment édifié au XVIIIème siècle.

Après un bon repas, les artistes et les agents du Haras National ont présenté des numéros équestres très variés et impressionnants : Chevaux en liberté ou montés, du dressage classique ou des numéros plus artistiques.



LES GUINGUETTES

Depuis plusieurs années, l'office du tourisme de Caux Seine Agglo organise quatre guinguettes durant l'été. En 2024, la municipalité a candidaté pour organiser une de ces guinguettes, qui avait lieu le 18 juillet sur le stade municipal ; près de 1700 personnes ont participé à la soirée.

Trois visites étaient organisées : randonnée autour du village, visite de l'église et le jardin du château de Saint Eustache.

Nous remercions les propriétaires de nous avoir ouvert le parc du château.

Plus tard, sur le stade, les participants venus de partout, pouvaient se restaurer sur place, grâce à la présence de foods truck, boulanger-pâtissier, bière... ou du pique nique sorti du panier.

Un orchestre a permis à de nombreux danseurs de profiter de ce moment jusqu'à 23 h. Nous remercions l'office du tourisme de Caux Seine Agglo et l'équipe municipale pour l'organisation et la gestion des parkings, un bon moment de convivialité partagé par les habitants et toutes les personnes présentes durant cette soirée.



B. ROUGEOLLE

REPAS DES ANCIENS

En 2024, la commune a invité cent onze convives à se mettre autour des tables, dressées sur le thème incontournable des Jeux olympiques. Cette année, une seule personne a été médaillée. Catherine COULON, secrétaire générale de mairie de Saint Eustache la Forêt s'est vue remettre la médaille d'or pour ses 35 ans de bons et loyaux services.



Dix jeunes bénévoles de notre commune ont assuré le service :

Cyprien Arroqui, Candice Colombel, Julia et Victor Bunias, Léna Calais, Lucie Gabriel, Maribel Lambert, Sorène Lecourtois, Méry et Zaé Salifou. Merci à eux.

Le repas s'est terminé vers 17 heures, après une agréable journée.



ACCROBRANCHE 2024



Le 24 avril, cinquante cinq jeunes de la commune, ont eu le plaisir d'aller à Etrepat Aventure aux Loges. Cette année, le mur d'escalade n'étant pas disponible pour cause de restauration, les jeunes ont passé la journée dans les arbres.

Il y a différents niveaux : un 1er pas trop haut pour les plus petits, pour qu'ils prennent confiance, jusqu'à celui qui est plus haut pour une belle montée d'adrénaline. Sur le temps du midi, une pause est appréciée afin de reprendre des forces pour reprendre les parcours l'après-midi.

Cette journée de détente est toujours très appréciée et renouvelée tous les ans.



TAILLE DES HAIES

A fin d'éviter des problèmes de voisinage, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est **obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public, de manière à ce qu'elles ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux. La responsabilité du propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Les riverains doivent obligatoirement :

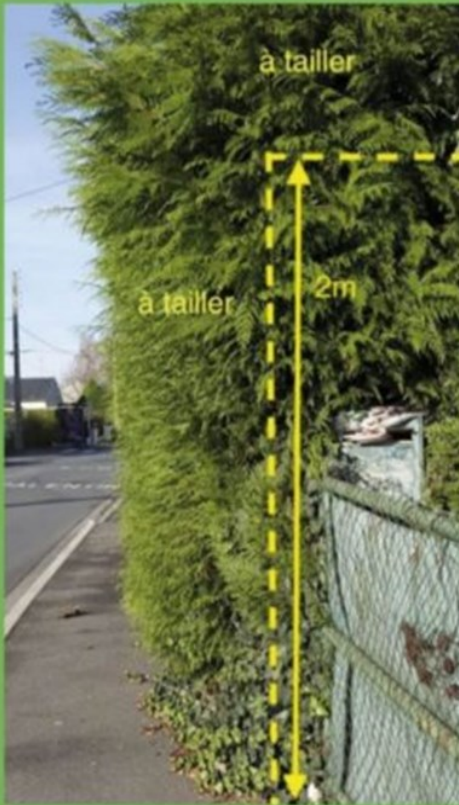
Elaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 1.50 m, de manière à ne pas gêner le passage des piétons...

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)

Dans le cas d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (décret du 26 août 1987)

Le maire peut le cas échéant, contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner les travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Nous comptons sur votre civisme.



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

MASUREL

Les travaux de démolition / dépollution réalisés par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) sont terminés et réceptionnés depuis le 3 septembre 2024.

L'EPFN est en cours de recrutement d'une maîtrise d'œuvre, pour la réhabilitation du clos/couvert du bâtiment conservé, dans le cadre de la convention au titre du fonds friches avec Caux Seine Agglo.

La rétrocession se fera donc suite à cette réhabilitation.

Horaires de tontes de pelouses et utilisations des engins motorisés



La tonte des pelouses et la taille de haie avec des engins motorisés est autorisée aux horaires suivants :

**Du lundi au vendredi : 8h30 / 12h puis 14h / 20h
Samedi : 9h / 12h puis 15h / 19h
Dimanche et jours fériés : 10h / 12h**

ACTE DE VANDALISME.

Deux luminaires ont été détériorés dans le chemin qui relie le parking de l'église au lotissement, le remplacement est à la charge de la commune, à savoir 3000 euros pour les deux. La municipalité déplore ces actes.



CIMETIERE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Nos employés ont fait quelques aménagements dans le cimetière durant l'année 2024 :

- Un troisième columbarium a été mis en place pour répondre à la demande
- Le jardin du souvenir a été réaménagé avec un espace de plantations. Ce lieu devient plus accueillant pour les familles qui viennent se recueillir en souvenir de leurs proches.
- Une fontaine à eau a été installée à l'entrée du cimetière ainsi qu'un abri pour les personnes. Merci à Daniel et Jérôme pour ces travaux.
- Le carré militaire va être replanté. En effet, les buis n'ont pas résisté au passage de la pyrale. De nouvelles plantations seront faites afin de limiter cet endroit où reposent nos militaires



RECENSEMENT obligatoire à 16 ans



Vous venez d'avoir 16 ans, vous devez vous faire recenser à la mairie. Cette démarche obligatoire est à effectuer dans les 3 mois de votre 16ème anniversaire.

La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver précieusement. Elles vous sera réclamée pour tout examen, concours, permis de conduire...

Circulation et stationnement sur les trottoirs

La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits sur les trottoirs. Il faut donc rappeler la définition du trottoir :

Un trottoir n'a pas besoin d'être surélevé pour être défini comme tel. C'est ce qu'a indiqué la Cour de cassation dans un arrêt du 8 mars 2022 lorsqu'elle a eu à se prononcer après contestation d'une contravention émise pour stationnement très gênant sur un trottoir.

PASSAGE PIETONS

Tout le monde a déjà observé un vélo ou une trottinette électrique passer au passage piéton. Parfois à une vitesse excessive.

Pour qu'un vélo ou une trottinette électrique puisse emprunter ce passage dédié aux piétons, il faudra que son propriétaire descende et mette le pied à terre. Dans ce cas-là il sera considéré comme un piéton.

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2025, la municipalité avec l'aide du Syndicat Départemental Electrique va remplacer les lampes à mercure par de l'éclairage LED.

Le SDE subventionne à 80% le montant des travaux.

GYM DOUCE

Vous pouvez pratiquer la gym douce le mardi matin de 9h30 à 10h30 à la salle polyvalente. Le cours est animé par Stéphanie. Cette année, une vingtaine de personnes a rejoint le cours. Si vous souhaitez participer aux séances, vous pouvez assister à une séance de découverte puis vous inscrire.



LA RESTAURATION DES MARES :

une nécessité environnementale



Il est estimé qu'environ 40% des mares normandes sont menacées de disparaître à court terme. Cette proportion s'est malheureusement confirmée sur le territoire de Caux Seine agglo lors du recensement des mares mené dans le cadre de [l'Atlas de la biodiversité Communale](#), puisque plus de 40 % de mares étudiées se sont avérées être à un stade d'atterrissement (comblement naturel de la mare par de la vase) avancé. Caux Seine Agglo a donc décidé de lancer un

programme de restauration afin de participer à la préservation de ce patrimoine naturel.

Une action menée par Caux Seine agglo co-financée par l'Union Européenne.

De 2024 à 2026, une trentaine de mares devrait être restaurée pour permettre à la biodiversité de prospérer au sein de ces espaces naturels de choix.

De septembre à décembre 2024, neuf mares situées dans les communes suivantes bénéficieront d'une restauration :

- Auberville-la-Campagne/Port-Jérôme-sur-Seine
- Gruchet-le-Valasse
- Saint-Eustache-la-Forêt
- Lillebonne
- Saint-Antoine-la-Forêt
- Saint-Nicolas-de-la-Taille

La mare bénéficiera d'une cure de jouvence : curage complet et reprofilage de ses berges pour favoriser l'accès aux amphibiens.



Une fois ces travaux terminés, la mare se remplira naturellement, avec la pluie. Les espèces végétales reviendront naturellement au fil des mois avec pour objectif que la mare soit la plus accueillante possible pour la biodiversité d'ici 2 ans.

LE PLUi - PADD

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) doit être compatible avec le nouveau document de planification régional qui répond à la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ZAN.

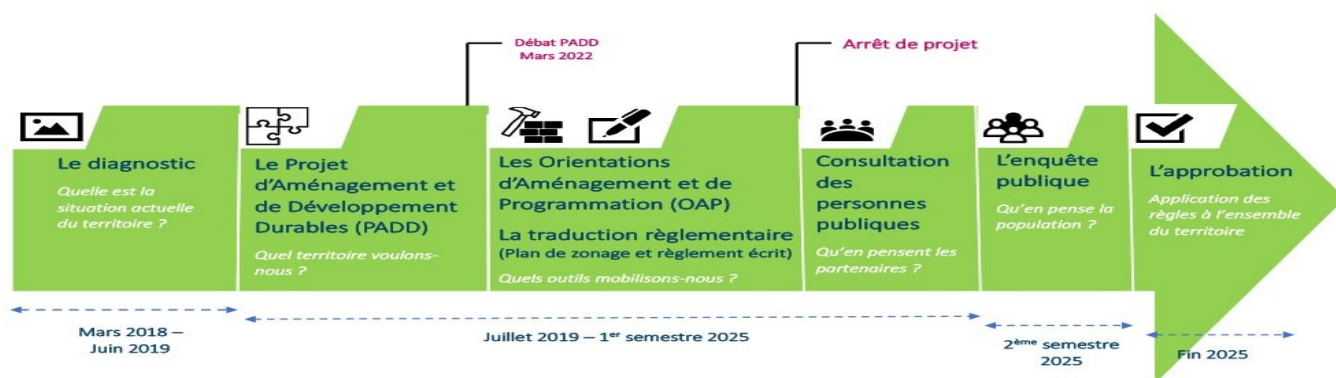
Des modifications substantielles ont donc dû être apportées au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLUi, nécessitant de débattre de sa version modifiée en conseil communautaire du 17/09/2024. Ces modifications concernent notamment le foncier ouvert à l'urbanisation pour l'économie, l'habitat et les équipements publics. **Cette version modifiée du PADD est consultable sur le site Internet de Caux Seine agglo.**

Ce deuxième débat ne remet pas en question le travail en cours de réalisation sur les règles d'urbanisme qui s'appliqueront aux zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles.

Plus d'informations : cauxseine.fr

Pour formuler des observations : concertation.plui@cauxseine.fr ou registre à disposition en mairie

PLANNING PLUI



Mise à jour : novembre 2023

RUDOLOGIE

Quand dois-je sortir mes poubelles ? La collecte se fait le mardi matin, vous devez sortir vos poubelles, la veille au soir du jour de collecte, avant 20 h. Les bacs doivent être rentrés le jour même après le passage du camion benne.

Les bacs ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique.



La Maison de l'Habitat

avec **France Rénov'**
Le service public pour mieux rénover mon habitat



La Maison de l'Habitat de Caux Seine agglo, c'est le service public neutre et gratuit situé à Lillebonne qui vous accueille pour répondre à vos questions sur le logement en général. Elle réunit en un même lieu différents organismes compétents en matière d'habitat, d'urbanisme, architecture... Notre équipe est présente pour :

- Vous aider à améliorer votre logement
- Vos démarches d'urbanisme
- Vous conseiller sur la qualité architecturale de votre projet de construction ou de travaux
- Vous informer sur l'accès à un logement social
- Répondre à vos questions sur vos droits liés au logement mais aussi sur les questions réglementaires, juridiques ou fiscales liées à l'habitat
- Vous souhaitez rénover votre logement ?** Une simple information, un rendez-vous pour des conseils techniques et jusqu'à un accompagnement sur-mesure pour votre projet travaux (rénovation énergétique, travaux pour adapter son logement à la perte d'autonomie...) avec des aides financières... La Maison de l'Habitat développe des solutions concrètes selon vos besoins ses conseillers France Rénov' !

Une **matériauthèque** est disponible dans nos locaux pour vous présenter concrètement les solutions de travaux de rénovation énergétique

Tél 02 32 84 38 40

VIE SCOLAIRE

L'ÉCOLE

Cette année, les élèves de CM1-CM2 se sont investis dans le rôle de journaliste et ont rédigé les articles qui suivent.

L'année scolaire 2023-2024 a été riche en événements, les élèves se sont bien investis dans les différents projets menés de septembre à juillet. L'école a obtenu deux labels, et chaque classe a pu partir en sortie de fin d'année, chacune relative aux projets menés en classe.

• Les sorties scolaires

Le 22 mars 2024, toute l'école s'est rendue au Vargas Show, un cirque familial basé sur des numéros équestres. La journée était ensoleillée et les élèves ont bénéficié d'une découverte des arts du cirque, encadrée par une professionnelle. Ils ont également découvert un animal, le lama, et ont pu assister à un show de 2h30. Cette sortie était financée par



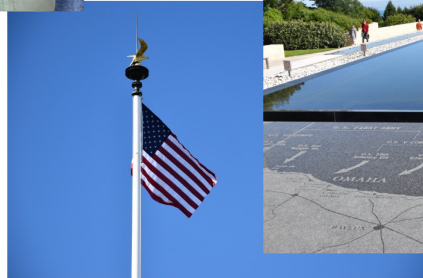
l'APESELF, l'association de parents d'élèves de l'école de Saint-Eustache-la-Forêt.

Le vendredi 21 juin 2024, les élèves des classes de CP-CE1 et de CE2-CM1 sont allés au zoo de Cerza.

Ils ont pu observer tous types d'animaux, comme des kangourous, des piranhas, etc. venant de tous continents. Ils ont pu être sensibilisés aux soins donnés aux animaux et leur alimentation.

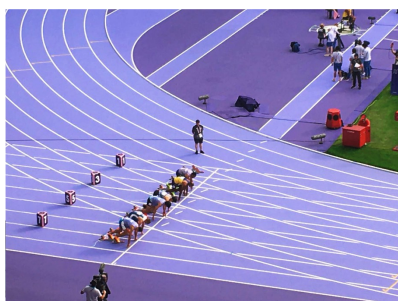
Ils ont également eu l'occasion de faire le tour du zoo en petit train.

Le 24 juin, la classe de CM1-CM2 s'est rendue en ex-Basse Normandie, avec une classe de CM1-CM2 de l'école de Saint-Antoine-la-Forêt, dans le cadre de la traditionnelle sortie de fin d'année. Celle-ci était placée sous le signe du devoir de mémoire et s'inscrit dans la continuité du travail effectué lors de la classe découverte de l'année 2022-2023. Le thème de cette sortie était donc la 2nd Guerre Mondiale et plus précisément le débarquement de Normandie. Les élèves ont visité le cimetière américain de Colleville et le musée Overlord. Ils ont ainsi pu rendre hommage aux soldats ayant contribué à la libération de l'Europe et comprendre la mise en place de la plus grande opération militaire de l'Histoire. Cette sortie a été subventionnée en partie par le ministère des armées dans le cadre du 80ème anniversaire de la Libération.

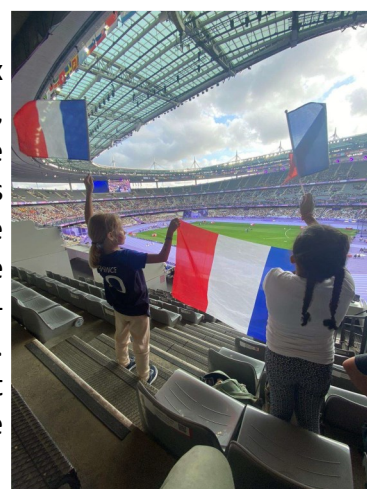




Le vendredi 28 juin 2024, les classes de PS-MS et GS-CP ont pu bénéficier d'une sortie à la plage du Havre, ils sont allés jusqu'au bout du monde. Les maternelles ont pêché à l'épuisette (crabes, huîtres, etc.). Ils ont mangé devant la mer, joué avec les galets (réalisation de tours et lancers dans la mer). Il faisait beau.



Enfin, l'école a été retenue pour assister aux épreuves de para-athlétisme (courir, sauter, lancer) des jeux paralympiques, au stade de France le mercredi 4 septembre. Seuls les élèves de CM1 et CM2 étaient concernés. Le départ s'est fait en car de l'école, les élèves sont arrivés à St-Denis vers 9h00. Durant cette session, huit records du monde ont été réalisés



• La vie scolaire

Le 8 juillet 2024, l'équipe enseignante s'est rendue au Ked, à Paris. Il s'agit d'un événement annuel réunissant des enseignants de la France entière, des maisons d'éditions et des auteurs de méthodes d'enseignement.

Le but de ce rassemblement est de faire évoluer les pratiques enseignantes par l'échange entre professionnels et une série de mini conférences sur des sujets spécifiques.

Cette journée a été très enrichissante pour l'ensemble des enseignants de l'école.



L'école, qui était déjà engagée dans une démarche écologique l'année précédente, a vu ses efforts récompensés par l'obtention du label E3D (Ecole en Démarche globale de Développement durable) niveau 1. Ce label récompense les différents projets en faveur du développement durable, sur le plan des actions concrètes mises en place (potager, classe dehors, ruches, compost ...), des engagements pris (via les enseignements) et par la promotion des valeurs communes.

L'école poursuivra ses efforts et continuera de sensibiliser et d'éduquer les élèves en ce sens.

Les élèves ont cette année encore participé à l'action « Nettoyons la nature », événement sponsorisé par les centres Leclerc. Le but de cette action est de ramasser les déchets des rues du village. Un goûter a été offert aux élèves par les sponsors de l'action.



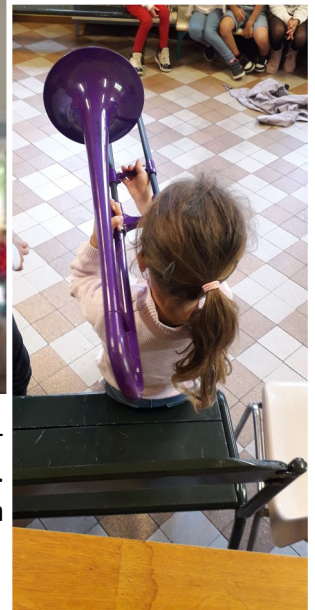
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE



L'école a également obtenu le label PHARE niveau 2 pour symboliser la lutte contre le harcèlement scolaire. Un café des parents a été organisé courant mai sur ce thème.



En fin d'année, a eu lieu la remise des livres prix à l'école de St Eustache la Forêt. Tous les élèves ont eu un livre en cadeau, offert par la mairie.



Les interventions du conservatoire en collaboration avec les enseignants ont permis la création d'un spectacle de fin d'année sur le thème des jeux olympiques. Grâce à l'association des parents d'élèves et à la participation des enseignants, la kermesse a pu ravir les petits écoliers.

Concernant la sécurité routière, en mai, plusieurs intervenants de la Police municipale sont venus à l'école afin de sensibiliser les élèves à la sécurité routière. Les élèves de CM2 ont passé le permis vélo.

Les propriétaires du château de Saint Eustache ont offert de l'argent à l'école, ce généreux don servira à financer des sorties scolaires.

Les élèves de CM1-CM2



CROSS INTERVILLAGES



Cette année encore les petits sportifs sont présents ainsi que des supporters enthousiastes !

Le premier cross a eu lieu entre deux averses en octobre à Caudebec en Caux. Le second s'est déroulé sur terrain humide au stade Tetlow à Bolbec. Le prochain cross aura lieu le 1^{er} février à l'abbaye de Gruchet le Valasse.

La finale se déroulera le 29 mars sur le terrain de football de St Eustache la Forêt. Nous comptons sur la présence de nombreux supporters St Eustachais !



C. COLOMBEL

CENTRE DE LOISIRS

Nos jours heureux à St Eustache la Forêt !

En passant devant le stade, les trois premières semaines de l'été 2024, vous avez dû entendre des bruits joyeux : rires, chansons, rouages de vélos, skate board et trottinettes, rebondissements de ballons et défis en tous genres !

En effet, sur cette période, une trentaine d'enfants âgés de 3 à 12 ans a été accueillie au centre de loisirs de St Eustache-la-Forêt, avec l'association Sans Prétention, en partenariat avec la Mairie.

Un seul mot d'ordre : profiter de ses vacances !

La salle des fêtes de la commune s'est transformée en lieu de vacances avec ses coins jeux et créativités. Petits et grands, ont pu profiter de village de playmobils, dinette, légo et montagne de Kapla, qui sont venus s'ajouter au baby-foot, aux tatamis pour faire des galipettes et autres jeux à la disposition des petits loups.

L'objectif de l'association était d'être accessible au plus grand nombre et d'être à l'écoute aussi bien des familles que des enfants afin de répondre à leurs besoins. Le but premier était de permettre aux enfants de passer de bonnes vacances, de prendre le temps de découvrir de nombreuses activités et de goûter aux joies de la collectivité : objectif atteint !

Avec une équipe composée d'un directeur/cuisinier et de quatre animateurs chevronnés, et trois bénévoles du village sur-boostés, une fois la semaine, les enfants ont pu découvrir des activités avec des intervenants locaux passionnés par leur métier : danse, bricolage, couture, aikido, pour cette année.

Nous avons accueilli une jeune bénévole de 16 ans du village, dans le cadre de l'opération « tope-là » du département leur permettant de financer un projet à hauteur de 400 € en donnant du temps à une association. Elle passera prochainement son BAFA et reviendra passer son stage pratique avec nous. Une jolie expérience à renouveler.

Les enfants ont pris leurs habitudes au centre et évoluent dans une pédagogie active du libre choix d'activités. Ils proposent au gré de leurs envies des projets aux animateurs toujours prêts à les suivre : club de Pokémon, de danse, village de cabanes, doudous à la machine à coudre, parcours de billes ou jeux d'enfants libres...

S'ils ne sont pas inspirés, notre fine équipe est pleine de ressources : jeux, chorégraphies, sports, arts créatifs, culinaires, musicaux ou scientifiques...

Les soirées camping du jeudi soir ont remporté un vif succès : repas festif, veillée animée et la nuitée tous ensemble dans la petite salle. Certains enfants ont profité des colos à la suite du centre proposées par l'association pour aller camper ou loger en forêt et se ressourcer en pleine nature en mode trappeur !

Le soleil a brillé de sa présence et nous avons pu profiter et manger dehors presque chaque midi et fait quelques batailles d'eau dès que cela a été possible.



Et les rires des enfants ont réchauffé les cœurs, les jours de pluie.

Pour résumer, des jeux, des rires, du partage, des souvenirs, une ambiance familiale : de vraies vacances comme on les aime !!

Il n'y a qu'une chose à ajouter : « à l'année prochaine du 7 juillet au 1^{er} août 2025 pour de nouvelles aventures ».

Sophie, Animatrice

PEAGE EN FLUX LIBRE



Le péage en flux libre arrive sur le reste de l'axe Paris-Normandie, sur l'autoroute l'A13 entre Orgeval (78) et Caen (14)!

Depuis le 19 juin 2024, l'autoroute A14 entre La Défense (92) et Orgeval (78) et le nouveau diffuseur d'Heudebouville (27), sur l'autoroute A13, sont en péage en flux libre.

En décembre 2024, c'est le reste de l'axe Paris-Normandie, sur l'A13 entre Orgeval et Caen (14) qui passera en péage en flux libre.

Plus simple, fluide, rapide et plus responsable

Avec le péage en flux libre, les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé, dans un délai de 72h. Les barrières physiques de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras.

Comment payer son péage en flux libre ?

1 Avec un badge de télépéage : le montant du péage est facturé mensuellement et prélevé automatiquement. Seule précaution : bien positionner son badge sur le pare-brise du véhicule.

2 Sur le site sanef.com, deux options sont possibles : un paiement automatique après création d'un compte client ou un paiement après chaque trajet, dans les 72h.

3 Dans l'un des points de paiement du réseau agréé Nirio (groupe FDJ), répartis sur tout le territoire, dans les 72h suivant le trajet. Le client pourra ainsi payer son trajet en espèces ou par carte bancaire.

RAPPEL DES REGLES DE SECURITE POUR LES CONDUCTEURS D'ENGINS DE DEPLACEMENTS PERSONNELS MOTORISES

Les EDPM,

Un arrêté a été publié au journal officiel, le 24 mars 2024, précisant que le EPDM doivent respecter la signalisation dédiée aux cyclistes. Cette catégorie de véhicules comprend les trottinettes électriques, mais aussi les gyropodes ou encore les hoverboards



Règles générales :

- Les conducteurs d'EPDM doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celles des autres.
- Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants. (4^e classe = 135 €)
- **Obligation du respect des panneaux de signalisation. Sens interdit notamment.** (4^e classe = 135 €)
- La conduite d'un EPDM est interdite à toute personne de moins de 14 ans.
- Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin.
- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son ou d'utiliser un téléphone. (4^e classe = 135 €)
- L'assurance de l'EPDM est obligatoire. (2^e classe = 150 €)
- **Il est interdit de circuler sur les trottoirs.**
- Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- Il est recommandé de porter un casque et des équipements rétro-réfléchissants.
- Les trottinettes doivent avoir un feu blanc à l'avant, un autre rouge à l'arrière et des catadioptres arrières latéraux. (4^e classe = 135 €)

VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES BONS VIVANTS

Le club « des bons vivants » est ouvert à toutes et tous à partir de 50 ans, il vous accueille un jeudi par mois : de septembre à Juin pour une adhésion annuelle de 43 euros.

On s'y rassemble pour jouer au dominos, aux cartes, aux jeux de société et autres.... Tout en s'amusant. C'est aussi l'occasion de papoter, de prendre des nouvelles des absents, d'y faire de nouvelles rencontres, de retrouver des personnes perdues de vue et que l'on revoit avec plaisir. On y apprend à se connaître doucement. Un goûter gourmand est servi en fin d'après-midi.

Le club est un moyen de se revigorer, de se détendre, d'oublier pour un moment, l'esseulement et les tourments de la vie qui sont quelquefois pesants.



Notre doyenne : Mme BARRAY Anita y a fêté ses 98 printemps au mois de Novembre 2024. Elle prend toujours plaisir à jouer aux dominos.

Venez nous rejoindre dans ce club où l'équipe du bureau vous accueillera avec plaisir et en toute simplicité.

Pour tous renseignements s'adresser à
Président : Mr FENÊTRE Daniel au 06.22.33.92.94 Vice-Président : Mr THIEULLENT Richard au 06.58.05.75.59

Le Président
D. FENETRE

PAROISSE

Le Diocèse du Havre est divisé en 21 paroisses réparties en 7 Unités Pastorales (UP)

Saint François en Terre de Caux fait partie de l'UP 6.

L'Abbé Philippe Héron del est le responsable de l'UP 6

La crèche installée début décembre sera visible jusqu'au 15 janvier.

La messe Patronale de St Eustache aura lieu le 27 septembre 2025 à 18h30

Inscription des enfants au catéchisme aux heures de permanences.

Permanences accueil : lundi et vendredi, 16h30 / 18h30.

Jeudi 16h30 / 19h

Pour les mariages : mercredi de 9h30 / 12h et 14h30 : 16h. Jeudi 16h30 / 19h

Pour contacter la paroisse :

2, rue St Michel, 76210 BOLBEC

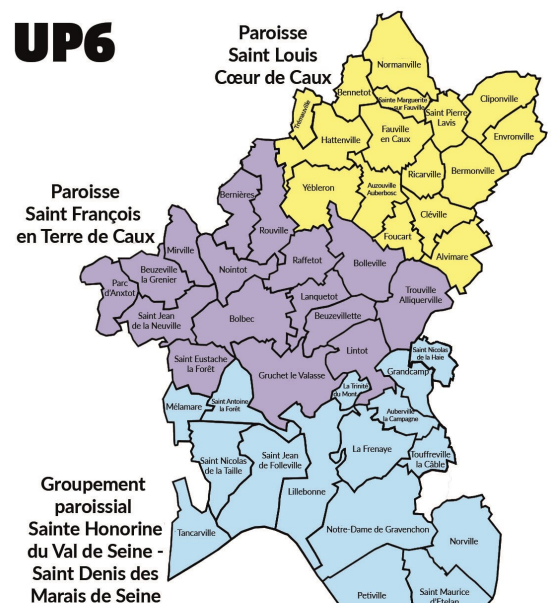
02 35 31 01 58

Mail : paroissebolbec@free.fr

Visite virtuelle de l'église

Pour permettre aux visiteurs de profiter d'une visite de l'église sans entrer, le conseil municipal a décidé l'installation d'un système de visite virtuelle. Pour cela, il suffit avec votre téléphone portable de scanner le QR code qui se trouve à l'entrée de l'église et de vous laisser guider. Voir Photo QR code ci-contre

UP6





Association des Parents d'élèves de Saint Eustache la Forêt

Chers parents, chers habitants, chers partenaires,
C'est reparti pour une nouvelle année pleine de projets, de convivialité et de partage pour l'APESELF ! Après une année passée riche en émotions et en réussites, grâce à l'engagement de chacun et au soutien de notre communauté, nous sommes heureux de poursuivre cette belle aventure avec vous tous.

L'année dernière, vos contributions ont permis à l'association d'organiser des événements inoubliables, de renforcer les liens entre les familles et de soutenir activement l'école et les enfants. Grâce à l'implication des bénévoles, des enseignants, de la municipalité et de nos partenaires, nous avons pu mener à bien de nombreuses actions pour le bien-être de nos élèves et de leur environnement. Un chèque de 3750 € a été versé à l'école.

Aujourd'hui, nous sommes motivés plus que jamais à faire de cette nouvelle année une réussite encore plus éclatante.

MANIFESTATIONS

Ventes mensuelles de gâteaux : Très appréciées par les enfants et les familles, ces ventes sont l'occasion de se retrouver autour d'un goûter fait maison tout en soutenant des projets pour nos écoles.

Recyclage des cartouches d'encre : En lien avec notre engagement pour l'écologie, ce projet permet à chacun de participer à un geste écologique tout en collectant des fonds pour l'association.

Tombola : grâce à notre partenaire de qualité, la tombola promet d'apporter un moment de suspense et de plaisir pour petits et grands

Marché de Noël : Un moment magique pour se plonger dans l'esprit des fêtes, découvrir des créations artisanales réalisées par les petits et grands, bénévoles et professionnels, ainsi passer un moment chaleureux en famille et entre amis.

Repas de convivialité le 25 janvier : Pour bien débuter l'année, nous vous proposons un repas où la bonne humeur et le partage seront au rendez-vous.

Loto le 15 mars : Une soirée de jeu, de rires et de belles rencontres qui clôturera notre programme dans une ambiance festive et familiale.



REMERCIEMENTS

Mais rien de tout cela ne serait possible sans VOUS, nos précieux bénévoles !

Nous tenons à remercier chaleureusement chaque parent, grand-parent, enseignant, et chaque membre de notre communauté qui consacre un peu de son temps et de son énergie pour faire vivre l'APESELF. Votre engagement, votre savoir-faire et votre bonne humeur sont le cœur battant de notre association. Sans vous, ces projets ne pourraient voir le jour ! Nous sommes également ravis d'accueillir les nouvelles recrues cette année et espérons voir encore plus de personnes s'engager à nos côtés. Chacun, selon ses possibilités, peut contribuer,

que ce soit pour une seule action ou pour plusieurs. Chaque geste compte ! Que vous ayez des idées, des compétences, ou simplement l'envie de partager un moment convivial, vous êtes les bienvenus pour enrichir cette belle aventure collective. Nous remercions également nos partenaires, la municipalité, les habitants, et toutes les familles qui nous soutiennent tout au long de l'année. Grâce à votre aide, nous pouvons continuer à offrir aux enfants des moments inoubliables et un environnement scolaire toujours Association des Parents d'élèves de Saint Eustache la Forêt



BESOIN DE VOUS

L'APESSELF est une association ouverte à tous. Chaque parent, grands-parents, oncle, tante, ou ami de l'école peut apporter sa pierre à l'édifice en fonction de ses disponibilités. Que vous soyez disponible pour aider ponctuellement ou pour des projets plus réguliers, votre soutien est précieux, Ensemble, nous pouvons faire la différence pour nos enfants !

POUR NOUS JOINDRE

Pour nous contacter

Tél : 07 81 12 47 22

Mail : apeself76210@gmail.com

Nous serons ravis de vous accueillir et de partager cette belle aventure avec vous

ACPG - CATM

L'avenir de notre association :

Dans le bulletin municipal de 2024, suite à la disparition de la section CATM de Bolbec, nous annonçons la possibilité d'accueillir les Anciens Combattants de Bolbec dans notre section. C'est chose faite et ils sont 18 à avoir répondu et à se joindre à nous au cours des différentes manifestations .

Cette année , nous avons un nouvel adhérent St Eustachais en la personne de Henri COURSEAUX qui vient d'obtenir sa carte d' Anciens Combattants -CATM.

A tous , nous souhaitons la bienvenue.

Malheureusement, cette année nous avons perdu un Ancien Combattant bolbécais en la personne de Robert VI-GREUX, décédé le 19 novembre 2024. Les CATM présentent à sa famille et ses proches , leurs sincères condoléances.

De même, dans le bulletin de l'année dernière, nous parlions de la possibilité de l'engagement des OPEX (militaires qui partent en opérations extérieures) pour la survie de la fédération. Cela est fait , l'intégration des OPEX au sein de nos associations a été confirmée au cours de nos derniers congrès. Mais, si cela se fait en douceur, c'est parce que ces militaires en âge de prendre leur retraite et de nous rejoindre ont comme première préoccupation, leur avenir : un travail, une famille et le souci de trouver une section AC près de leur domicile n'est pas la priorité.

De plus, pour être accepté dans une section locale : il faut qu'il soit connu, qu'il soit intéressé qu'il se rende disponible. Si le nombre de ces OPEX est faible par rapport aux CATM, ils représentent l'avenir de notre fédération.



Calendrier 2025 :

Jeudi 23 janvier	Galettes de rois 14 h à la salle polyvalente
Samedi 1er février	Assemblée générale à 14 h salle paroissiale
Jeudi 8 mai	Commémoration de la victoire 1945
Mardi 11 novembre	Commémoration de la paix
Vendredi 5 décembre	Journée des morts pour l'Algérie, Tunisie, Maroc

Notre président remercie chaleureusement les Saint Eustachais qui de plus en plus nombreux assistent et participent à nos manifestations et félicite tout particulièrement les deux jeunes scolaires Faustine COLOMBEL et Pablo GERVAIS pour la très bonne lecture du message de la fédération au monument le 11 novembre (notre photo)



TELETHON -

Le 30 novembre et 1er décembre, plusieurs animations ont été réalisées au profit du Téléthon 2024.

Le samedi matin, une bonne dizaine de marcheurs a fait le tour de la commune.

Une soirée choucroute a réuni 94 convives.

Denis et Sylvain nous ont préparé des animations : des jeux, rébus, devinettes



Le dimanche, la troupe « Changement de décor » est venue nous présenter sa nouvelle pièce, CAFE DES SPORTS. Cela a permis de passer un après-midi dans la bonne humeur.

Le bénéfice de toutes ces animations s'élève à 1 631 €, somme qui sera reversée à l'AFM

Merci à toute l'équipe des bénévoles pour sa participation. Nous espérons vous revoir en 2025.

INFOS DIVERSES



EXONERATION DE TAXE A LA DISTILLATION

Christian PARIS

Bouilleur Ambulant

750, le bocage

76210 Trouville Alliquerville

Tel : 06 60 74 99 65

christan.paris511@orange.fr

Depuis le 1er janvier 2024, tous les récoltants sont exonérés de taxes dans la limite de 50 litres d'alcool pur soit 100 litres d'eaux de vie à 50°. Pour être récoltant, il faut être soit locataire soit propriétaire d'un terrain planté d'au moins un arbre fruitier. La distillation est réalisée par un bouilleur ambulant pour le compte d'un récoltant.

Le bouilleur ambulant viendra chez vous récupérer la matière première à distiller, et l'emmènera à l'atelier public. Après distillation, il vous donnera un document d'accompagnement pour le transport des alcools à votre domicile. Si un client vit en maison de retraite, ou dans n'importe quelle autre ville en France, il a le droit de distiller, sous réserve d'être récoltant et d'avoir une adresse pour stocker ses eaux de vie, soit à son domicile ou dans son cellier.

Les eaux de vie seront consommées par le récoltant, les membres de sa famille ou ses invités, mais ne seront jamais vendues.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération

ARTISAN CARRELEUR



Carrelage, faïence,
terrasse, dallage

BERTHELOT Michaël
76210 ST EUSTACHE LA FORÊT

Tél. : 02 32 84 00 52 Port. : 06 70 73 83 47

-FORLUMEN-

Reseau

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



ELECTRICITÉ - ÉCLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE - ILLUMINATION

ZAC de Saint Jean de la Neuville/Bolbec - SAINT-JEAN-DE-LA-NEUVILLE

Tél. : 02 35 31 17 36 - Fax : 02 35 31 93 56

MACONNERIE GÉNÉRALE

CARRELAGE

Stéphane LAINÉ
1705 rue des potiers
76170 MELAMARE
Tel : 02 35 31 13 68
Email : laine.stephane76@orange.fr



LEBLOND COUVERTURE SARL

Entreprise de couverture



1 rue Général Bridoux

76210 Gruchet le valasse

Tél 02 35 38 09 88

Tél 06 14 97 07 95 ou 06 13 98 12 87

Mail : leblondsarl@gmail.com



Gîte «À la Ferme»
avec salle de réception

Claude Berthelot

531 Grande Rue
St Eustache la Forêt

06 86 82 15 74

02 35 38 41 18

InterMarché
BOLBEC
LOCATION VEHICULE UTILITAIRE
LAVAGE PROXE MOUSSE
OUVERT
LE DIMANCHE
MATIN
Les Mousquetaires
52, avenue Louis-Debray - BOLBEC - Tél. 02 35 31 21 21

Peinture
06 25 13 10 99
jordan.reuter@laposte.net

Destruction
Le Maître Coloppe & Frelons - Pointe de Caux - Bolbec - Escamp - Fécamp
Guêpes Et Frelons De La Pointe De Caux
Spécialiste dans la destruction des nids de GUEPES, FRELON, FRELONS ASIATIQUES
Tél 06 31 01 21 93



STAILLY HOMAS
A VOTRE SERVICE DEPUIS 2005

**TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
VIDANGE DE FOSSES
DEBOUCHAGE**



49, rue du Bas de la Mare au Leu - 76430 Les Trois Pierres
02 35 31 48 26
terrassement-sailly@orange.fr
<https://terrassement-sailly.fr/>




AD COUX

peinture
décoration
revêtement sols
revêtement murs

adcaux@orange.fr
293, rue Claude Debussy - 76210 SAINT EUSTACHE LA FORÊT

06
65
70
92
07



FLEURS & PASSIONS
Artisan Fleuriste

C.C. Intermarché 76210 BOLBEC
02 32 84 83 74



**Pépinières
La Clé des Champs**

GABRIEL David
266 chemin du Bois de Saint Jean
76210 SAINT EUSTACHE LA FORET

- Tél 02 32 84 30 26
- www.pepiniere-lacleeschamps.fr

Horaires d'ouverture
Jeudi 14h30—18h30
Vendredi et Samedi 9h30—12h00 et 14h30-18h30




Société BUQUET
Z.A. La mare Carel
76210 St Eustache la forêt
Téléphone : 02.35.31.13.19
secretariat@sarlbuquet.fr

02-35-39-82-25
boulangerielecacheur@free.fr




SARL LE SCOLATIEN
Christophe et Florence
Lecacheur
2175 grande rue
76170 Saint Nicolas de la taille



MAISON MONNAIE BOUCHERIE CHARCUTERIE

26, rue du Moulin 76170 MELAMARE
Téléphone : 02 35 39 80 32 – 06 31 40 09 74
Mail : monnaie.nicolas@orange.fr
Horaires et Jours d'ouverture :
Mardi – Mercredi – Jeudi : 8 h – 13 h / 16 h – 19 h
Vendredi : 8 h – 13 h / 15 h 30 – 19 h
Samedi : 8 h – 13 h / 14 h 30 – 18 h
Dimanche : 8 h – 12 h



**POULAIN
LEMONNIER**

06 78 88 76 48
sarlpoulainlemonnier@gmail.com

Maçonnerie – Rénovation –
Terrassement- Assainissement – Enrobé –
Pavage